

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

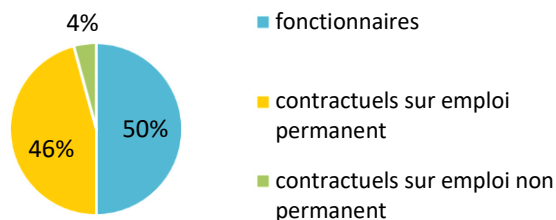
EP INGENIERIE POUR INFORMATIQUE ET TECHNO INFO COM

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 48 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 24 fonctionnaires
- > 22 contractuels sur emploi permanent
- > 2 contractuels sur emploi non permanent



➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 45 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ Aucun agent contractuel sur emploi non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun agent contractuel sur emploi non permanent recruté en tant que saisonnier ou occasionnel

➔ 48,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 24,0 fonctionnaires
- > 21,4 contractuels permanent
- > 2,8 contractuels non permanent

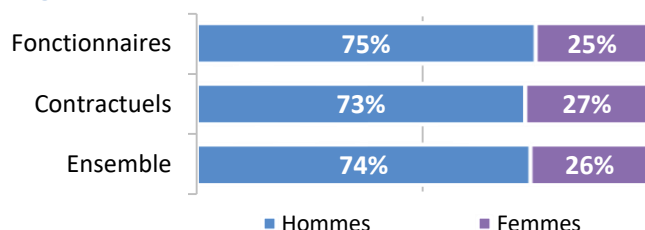
Nombre total d'heures travaillées : **87 669 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

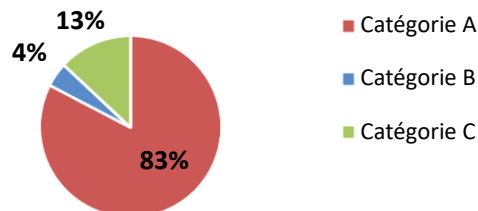
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%		7%
Technique	88%	100%	93%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Ingénieurs	76%
Adjoints techniques	7%
Adjoints administratifs	4%
Ingénieurs en chef	4%
Techniciens	4%

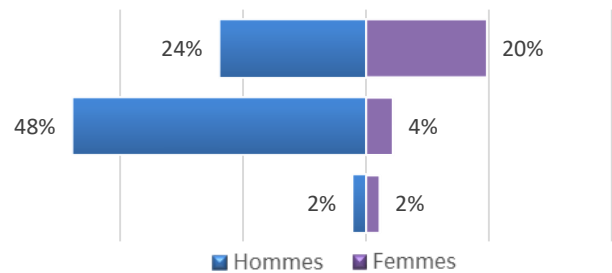
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	47,50
Contractuels permanents	47,50
Ensemble des permanents	47,50
Contractuels non permanents	25,00

de + de 50 ans
de 30 à 50 ans
de - de 30 ans

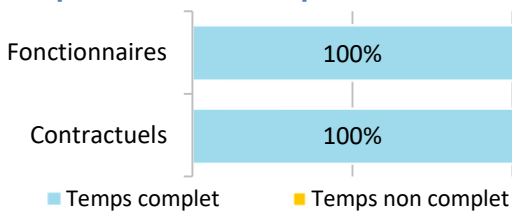
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



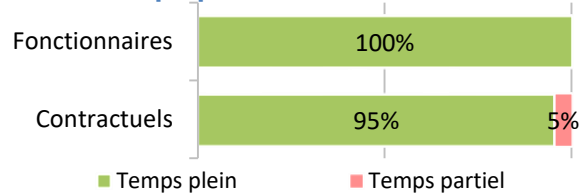
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

➔ En 2017, 3 arrivées d'agents sur emploi permanent, et 2 départs

Emplois permanents		
	Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
	45 agents	46 agents
<i>* cf. page 5</i>		
Variation des effectifs*		
	entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017	
Fonctionnaires	↗	9,1%
Contractuels	↘	-4,3%
Ensemble	↗	2,2%

* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Décès	50%

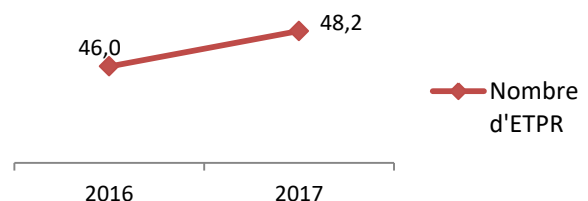
➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de détachement	100%
---------------------	------

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Hausse de 5% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

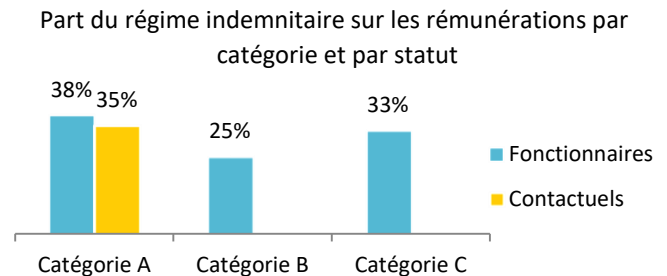
➔ Les charges de personnel représentent 51,53 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 928 864 €	Charges de personnel*	3 055 002 €	➔ Soit 51,53 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---

* Montant global

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 35,51 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	36,29%
Contractuels sur emplois permanents	34,69%
Ensemble	35,51%



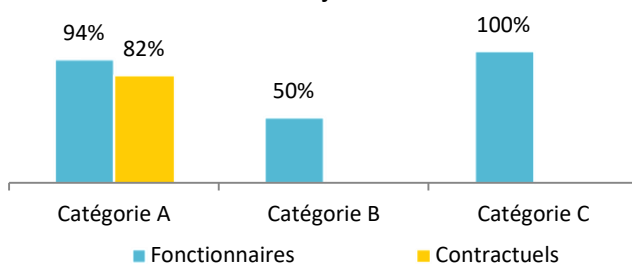
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	2 141 119 €
	Primes et indemnités versées :	760 244 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 372 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		39 924 €

➔ La collectivité ne cotise pas auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Formation

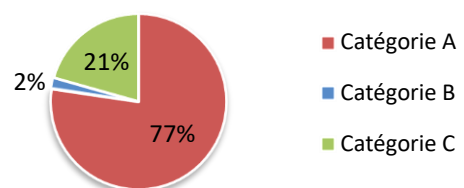
➔ En 2017, 87,0% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



➔ 194 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :
> 4,2 jours par agent

➔ 44 283 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	35 %
Autres organismes	65 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	25%
Autres organismes	66%
Interne à la collectivité	9%

Promotions

8 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 21 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

En moyenne, 3,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

- > En moyenne, 8 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,04%	2,19%	1,59%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	1,04%	2,19%	1,59%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	1,43%	2,32%	1,86%	0,00%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés au total en 2017

- > 2 accidents du travail pour 48 agents en position d'activité au 31 décembre 2017
- > En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 7 182 €

- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2010

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

- ➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2017

Aucun jour de grève recensé en 2016

Précisions méthodologiques

- ➔ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- ➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

- ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2018

Version 5